
KOBE – Préparation des dirigeants d’At-Large pour l’ICANN64
Samedi 9 mars 2019 – 17h00 à 18h30 JST
ICANN64 | Kobe, Japon

MAUREEN HILYARD : Merci. Nous allons commencer si possible. Bienvenue à tous. Merci d’être là à l’heure. Nous verrons s’il y a des personnes qui nous rejoignent plus tard. Nous allons prendre note de ceux qui sont en retard. Et dès que Johanna aura fini sa conversation... Ah, j’aurais dû penser à ne pas vous asseoir l’une à côté de l’autre. D’accord.

Avant de commencer, je voudrais céder la parole à Yeşim pour qu’elle s’occupe des annonces administratives.

YEŞİM NAZLAR : Merci Maureen. Je m’appelle Yeşim comme vous savez déjà. Bienvenue à Kobe. Un petit rappel avant de commencer. N’oubliez pas de dire vos noms avant de prendre la parole, comme d’habitude. Nous avons des services d’interprétation en anglais, français et espagnol. Et je vous prie également de ne pas oublier de parler à un débit raisonnable. Et au moment où vous voudrez poser une question, n’oubliez pas de lever vos cartes de nom. Si vous les mettez sur le bord de la table, nous allons

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

prendre note de la liste d’intervenants. C’est tout, merci Maureen.

MAUREEN HILYARD : Merci Yeşim. Maureen au micro ; en général, c’est moi qui oublie. Pour vous souhaiter la bienvenue, cela fait déjà deux jours que nous sommes là pour la plupart de nous. Donc il serait bizarre de vous souhaiter à la fin de la deuxième journée en fait. Mais cela fait du bien d’avoir l’équipe réunie encore une fois. Nous avons déjà échangé dans des activités très intéressantes. Je suis très reconnaissante des contributions, des échanges et des discussions qui ont eu lieu au cours de notre séance des dirigeants. Il y a des remontées d’informations intéressantes que David partagera avec nous. Sébastien, avez-vous toujours les notes ? D’accord.

On a des notes qui ont été prises dans la salle. Si vous avez besoin d’une copie, on en a de disponibles quelque part.

ORATEUR NON-IDENTIFIÉ : Quelque part.

MAUREEN HILYARD : Allez voir Sébastien, il saura vous indiquer où trouver les notes.

En même temps, je voudrais vous dire qu'hier, John et moi avons assisté à la réunion des dirigeants des SO et AC. Et c'était magnifique de pouvoir entendre les autres unités constitutives qui partageaient quels étaient leurs intérêts pour cette semaine. Et il faut absolument que je vous dise que l'At-Large a été félicité pour le travail qui a été fait, qui a été accompli par le CPWG dans le cadre de la consultation publique et des déclarations qui ont été envoyées. Cela nous a vraiment fait du bien de recevoir ces compliments et de voir que Göran nous félicitait devant les autres. Donc je veux partager avec vous ces félicitations, avec l'ALAC et l'At-Large en général. Donc je vous félicite tous, c'est un moment qui fait vraiment du bien. Je sens qu'il correspond que nous partagions avec vous, avec Jonathan, avec Olivier ces félicitations, mais c'est grâce aux contributions que tout le monde a fait que nous avons reçu ces félicitations. Alors bon travail.

Aujourd'hui, nous avons des visites. Bien sûr, on a déjà dans la salle la première visite. Cela fait du bien de l'avoir parmi nous. C'est très bien de vous revoir encore une fois, León. Je vous ai vu dans les couloirs aujourd'hui. Et après León, bien sûr, on aura l'équipe des finances qui nous rejoindra dans la salle. On n'est pas tout à fait sûr si Xavier sera disponible ou pas, on verra au moment où ils arrivent. Je ne sais pas si Joseph viendra nous rendre visite pour parler des problèmes de voyage. D'accord.

C'est quelque chose qu'on ne faisait pas auparavant mais il me semble important de parler du soutien aux déplacements et aux voyages. Puis après la présentation de León et après la présentation de l'équipe des finances, on aura un petit moment pour des questions et réponses. Et puis bien sûr, pour conclure, on aura une discussion et une révision des points à suivre dont nous avons déjà discuté, que Jonathan présentera à la fin de la séance.

Y a-t-il d'autres remarques, des points à soulever pour cette séance ? Non ? Pas d'ajouts à cet ordre du jour ? Très bien.

Alors bienvenue, León. Vous avez la parole.

LEÓN SANCHEZ :

Merci Maureen. Bonjour à tous, hola a todos. C'est un vrai plaisir d'être ici encore une fois chez nous, comme toujours. Je parlerai en espagnol. Pour ceux qui ne comprennent pas la langue, je vous demanderais de mettre les écouteurs pour pouvoir suivre l'interprétation simultanée.

Alors je vous souhaite la bienvenue à Kobe et à la 64^{ème} réunion de l'ICANN. Je tiens à vous raconter un peu de ce que le Conseil d'Administration a fait dans ces derniers temps. Il y a une série d'activités qui ont été menées au cours de cette dernière année, je me concentre donc sur l'année 2019. Nous avons tenu deux

ateliers de travail du Conseil, des *workshops* comme on les appelle, l'un à Los Angeles et le deuxième à Kobe. Cet atelier est toujours en cours d'ailleurs. Nous avons également tenu une réunion publique et deux réunions extraordinaires dans le cadre desquelles il y a eu d'importantes résolutions qui ont été adoptées, entre autres l'adoption du plan détaillé pour la mise en œuvre de la révision de l'At-Large, l'*At-Large Review*. Cela a été adopté, comme vous le savez, il y a un certain temps déjà. Je vous en ai tenu au courant à l'époque à travers Maureen et à travers la liste de diffusion. Et bien évidemment, je tiens à féliciter l'équipe qui était responsable de l'élaboration de ce plan de mise en œuvre. Je félicite donc l'équipe qui a travaillé là-dessus. Je sais qu'il y a eu beaucoup d'heures de travail, beaucoup de personnes qui se sont consacrées à ce travail. Et je n'ai que des compliments et des remerciements pour vous, pour ce que vous faites, pour que mon travail au sein du Conseil d'Administration soit plus facile. Et je sens votre soutien et je vous en remercie.

Une autre résolution qui a été adoptée porte sur le rapport de l'équipe de révision de la confiance et le choix des consommateurs, donc le rapport CCTRT. Le rapport de l'équipe de travail a été adopté récemment et le Conseil d'Administration a pris des mesures par rapport à chacune des recommandations qui étaient incluses dans le rapport CCTRT. Le rapport a déjà été

envoyé à l'équipe de révision avec un document en annexe où l'on partage les détails sur les actions que le Conseil d'Administration prend par rapport à chacune des recommandations de cette équipe de révision pour la protection et le choix des consommateurs.

De même, nous avons réaffirmé la spécification temporaire qui porte sur les données d'enregistrement de gTLD. C'est la dernière fois que le Conseil d'Administration peut faire cette activité. Comme vous le savez, cette spécification a été publiée en mai de l'année dernière et elle arrivera à son échéance en mai de cette année, donc elle ne sera plus valable sous peu. En conformité avec les statuts constitutifs, les spécifications temporaires ne peuvent durer au-delà d'un an et c'est pourquoi le Conseil d'Administration a pris la mesure de réaffirmer cette spécification temporaire tous les trois mois, tel que cela est prévu dans les statuts constitutifs. Et nous en sommes déjà à la fin de la période de validité de cette spécification temporaire.

Heureusement, l'équipe de l'EPDP, le processus accéléré de développement de politique, a fait un très bon travail malgré le fait qu'il y a eu beaucoup de gens qui ne croyaient pas qu'ils pourraient arriver à faire leur travail en si peu de temps. Mais la communauté a fait preuve d'une très grande valeur et d'un grand engagement pour pouvoir atteindre leur but et accomplir la tâche qu'ils avaient devant, qui était de remplacer la

spécification temporaire et de réaffirmer les éléments de la spécification qui leur semblait être utiles pour l'avenir et en même temps, d'enrichir cette spécification avec des ajouts, qui en fasse une politique de consensus qui soit adoptée pour justement pouvoir être en conformité avec le RGPD que nous connaissons déjà et qui a véritablement changé le paysage de l'accès aux données dans le système que l'on connaît comme le WHOIS. Bien sûr, on a vu que cela avait des implications pour les consommateurs et pour les utilisateurs finaux ainsi que pour les titulaires de droits de propriété intellectuelle. Donc le manque d'accès aux données tel qu'on l'a vu auparavant a eu un impact pour eux.

Si vous avez déjà eu accès au rapport de ce groupe de travail de l'EPDP, vous aurez sans doute vu qu'il y a eu une série de recommandations qui ont été formulées. Et nous sommes sur le point de proposer une deuxième étape du travail, étape qui était prévue depuis la charte même du EPDP, charte qui établissait que la deuxième étape était censée s'occuper de la manière dont l'accès aux données non publiques d'enregistrement serait permis. Donc l'EPDP travaille en ce moment sur cette étape de reconfirmation de la constitution du groupe de travail et de concevoir – ils ont déjà commencé à travailler sur ce plan pour la deuxième étape du travail – donc concevoir ce plan. Ils ont déjà tenu une réunion aujourd'hui. Et sa deuxième étape, comme je

le disais, se penchera sur la conception de cette méthodologie d'accès unique aux données non publiques pour que ceux qui sont en conformité avec les exigences puissent accéder à ces données. C'est à eux d'établir les exigences pertinentes pour l'accès aux données de la partie non publique des données associées aux données d'enregistrement des noms de domaine.

Je suis également ravi de vous dire, si vous n'en êtes pas au courant – si vous êtes au courant, vous le fêtez sans doute comme moi – mais je suis ravi de voir la création du groupe de travail anti-harcèlement au sein du Conseil d'Administration. Il y a eu des plaintes, des réclamations fortes et valides de différents membres de la communauté, surtout des femmes, qui ont fait l'objet d'un harcèlement ou d'une agression de quelque nature que ce soit et qui ont par conséquent demandé à ce que le Conseil d'Administration s'en occupe. Bien sûr, la priorité du Conseil d'Administration est de garantir que l'ICANN et ses réunions soit un fort où nous puissions tous être à l'aise, où nous puissions tous nous sentir protégés et où nous puissions tous contribuer de manière constructive et respectueuse aux travaux de politiques qui nous occupent.

Dans ce sens, nous avons pris la décision de créer ce groupe de travail formé principalement par des femmes, bien qu'il y ait des hommes au sein de ce groupe. Mais il y a principalement des femmes parce que nous savons que l'une des principales

barrières, l'un des principaux obstacles pour le signalement de ce type de comportement est dû à la dimension de genre et aux différences que cela implique. C'est pourquoi nous sommes en train de travailler pour la création de ce groupe de travail et le travail de ce groupe sera d'établir les lignes directrices et de s'occuper de tous les cas qui sont liés au harcèlement.

Le principal travail du Conseil d'Administration récemment – si l'on peut avancer à la deuxième diapositive s'il vous plaît – était de concevoir ce plan stratégique quinquennal, plan qui a déjà été publié pour consultation publique et sur lequel nous aurons des discussions publiques dans le cadre de la présente réunion de manière à pouvoir continuer de discuter avec la communauté et pour pouvoir continuer à former et à détailler ce plan stratégique.

Dans ce plan stratégique, on établit une nouvelle mission philosophique. Je ne parlerai pas ici de la mission de l'ICANN au niveau des statuts constitutifs qui ne change pas, qui sera respectée. Mais au niveau philosophique, au niveau conceptuel, on établira une nouvelle mission qui se veut le principal promoteur d'un internet ouvert, interopérable, unique, mondial et où l'organisation et la communauté qui forment l'ICANN s'établissent comme les gardiens du système d'identificateurs uniques qui permettent à l'internet de fonctionner tel qu'on le connaît aujourd'hui.

Dans le cadre de ce plan stratégique, nous avons établi cinq objectifs stratégiques. La forme dont ces objectifs apparaissent dans la diapositive ne reflète pas un ordre de priorités. Tous les objectifs ont la même importance pour le Conseil d'Administration. Donc je lirai la liste maintenant.

On a parmi les objectifs stratégiques le renforcement de sécurité du système de noms de domaine et du système de serveurs racine du DNS.

Un autre objectif est d'améliorer ou d'augmenter l'efficacité du modèle multipartite de l'ICANN. C'est le modèle de gouvernance que l'on utilise au sein de l'organisation. Nous voyons et nous avons déjà reçu des commentaires de la communauté, des commentaires de différents secteurs de notre communauté, qui disent que l'on peut mieux faire.

Nous sommes conscients des défis que cela implique que de faire de sorte que tant de personnes soient d'accord, que de générer un consensus, un accord. Et nous nous sommes rendus compte qu'à partir de la transcription et d'autres efforts comme l'EPDP, nous avons probablement agi différemment et cela nous a aidé à parvenir à des buts communs où le consensus n'était pas facile à atteindre mais il était possible, pourtant. Et le principal est que les temps de prise de décision se sont réduits de manière considérable. C'est ainsi que nous avons vu que

grâce à cette idée ou ce but d'avoir des dates butoirs pour la prise de décision, nous avons pu faire en sorte que la communauté, qui est certes fatiguée et occupée à différents processus en même temps, a toutefois pu se mettre d'accord.

Le troisième objectif est de continuer à travailler pour faire évoluer le système d'identificateurs uniques de l'internet de manière à ce qu'il continue de desservir les besoins des utilisateurs d'internet au niveau mondial. Nous sommes conscients de l'évolution au niveau des technologies utilisées pour l'identification des ressources sur internet. Donc l'objectif stratégique que nous nous sommes proposé est de rester à jour et d'être toujours pertinents au sein de cet écosystème.

Le quatrième objectif est de prendre des mesures qui soient nécessaires pour pouvoir affronter et satisfaire de manière appropriée aux besoins et aux défis géopolitiques que nous voyons apparaître dans un environnement qui va au-delà de la gouvernance de l'internet au sens stricte. Ce sont des défis qui ont un impact sur la mission de l'ICANN.

Et ce faisant, bien sûr, nous tenons à garantir que l'internet unique et interopérable au niveau mondial puisse être une réalité. L'exemple le plus récent que nous avons est l'exemple de ce qui a changé la manière de fonctionner de notre écosystème, qui est lié au RGPD. Et ce que nous voudrions éviter par

l'établissement de cet objectif stratégique est de ne pas nous revoir dans une situation où on n'a pas pu prévoir les actions qui étaient à prendre à temps. Donc j'insiste, l'idée est de pouvoir jeter les bases pour que nous puissions nous occuper de ces défis qui apparaissent en temps voulu, les défis qui apparaissent comme conséquences de situations qui sont liées à la géopolitique.

Enfin, un cinquième objectif est de garantir la durabilité financière au long terme de l'ICANN. Nous sommes conscients du fait que le financement et les sources de financement qui nourrissent le budget de l'ICANN et de la communauté sont plutôt stables. Et de ce fait, nous avons établi un objectif qui a pour but de garantir une durabilité financière sans pour autant ignorer les programmes qui s'occupent de la communauté. Donc ce que nous essayons de faire est de générer à travers cet objectif des plans opérationnels et financiers qui soient pleinement financés et qui puissent atteindre un équilibre entre le coût des opérations de l'organisation et la satisfaction des besoins de la communauté.

Voilà, c'est un petit peu un résumé de ce que nous avons fait au niveau du Conseil. Nous allons avoir des séances publiques au cours de cette réunion de Kobe, comme vous le savez. Nous continuons à travailler pour avoir de plus en plus de séances publiques. Il y a plusieurs membres du Conseil qui encouragent

cette tendance, pour qu'il y ait de plus en plus de séances publiques et pour que la communauté se rende compte de la procédure que nous sommes en train de suivre pour la prise de décision, comment est-ce que nous parvenons à des conclusions, comment nous discutons certains thèmes, parce qu'on a l'impression, vu de l'extérieur, que le Conseil se limite à valider des positions où les documents qui lui arrivent, documents produits par notre organisation. Et je vous dirais que ce n'est pas du tout le cas, loin de là.

Au niveau du Conseil, nous avons des débats très riches, informés, très respectueux aussi, des débats inclusifs. Et ces débats nous aident à prendre des décisions. Nous voulons parvenir à un point qui serait que ce processus soit visible pour vous tous. C'est cela notre objectif parce que nous voulons avoir un conseil qui soit beaucoup plus proche de la communauté et beaucoup plus transparent.

Maureen, je vous remercie. Je reste à votre disposition. Si vous avez des questions, je peux y répondre. Merci.

MAUREEN HILYARD :

Merci beaucoup León. Je dirais que je soutiens vraiment ce que León vient de dire. Et je dois dire que c'est très important ; le plan stratégique est très important. Et une des choses dont on a parlé, dont on va parler pendant toute la semaine d'ailleurs, qui

découle de ce qui a été fait au niveau du Conseil et ce que le Conseil voudrait savoir, est la vision que la communauté a et les objectifs stratégiques qui en découlent. Des personnes ici vont nous parler de cette vision. Et cette vision est le point de base que nous voulons maintenir au cours de cette semaine dans nos conversations. Donc la vision du Conseil est importante.

J'ai ici plusieurs personnes qui demandent la parole, donc je vais leur donner la parole.

HOLLY RAICHE :

León, j'ai été très intéressée par le fait que le Conseil ait décidé de mettre en œuvre son rapport sur la confiance du consommateur. Et quand est-ce que ce rapport sera publié ? Parce qu'au lieu d'analyser les procédures ultérieures, qu'est-ce qui va être mis en œuvre en premier lieu – et cela va avoir un impact sur les délais. Donc je voulais savoir si ce document a été diffusé déjà.

LEÓN SANCHEZ

Je ne sais pas si ce document a été publié. Je sais qu'il a été envoyé aux coprésidents du CCTRT. Et en tout cas, si ce n'est pas le cas, il devrait arriver bientôt, ces jours-ci puisque nous avons approuvé ce document. Donc il va être diffusé. Je pense que cette semaine, ce document devrait être publié.

MAUREEN HILYARD : Jonathan, vous avez la parole.

JONATHAN ZUCK : Merci. Je pense qu'il y a ici une certaine ironie associée à ce plan stratégique. On en a parlé et cela m'est venu à l'esprit parce qu'une des choses qu'on va faire, c'est de tirer les leçons positives du CCWG et du PDP accéléré parce que les dates butoirs nous permettent à travailler d'une manière plus efficace.

Il y a un autre objectif ici, le Conseil est surpris par les forces extérieures qui nous affectent. On a ici deux exemples dans lequel on voit ces forces extérieures. Et l'efficacité a été associée avec le fait que l'on ait été surpris par ces points, par ces éléments. Et je me demande s'il n'y a pas une contradiction ici dans ces points.

LEÓN SANCHEZ : Vous dites qu'il nous faut vraiment nous préparer face à l'inconnu ?

JONATHAN ZUCK : Oui parce que certaines personnes pensaient qu'on avait cinq ans pour aborder la transition pour le RGPD, puis la transition a été tout à fait surprenante puisqu'on a eu ces révélations de

Snowden aussi dernièrement. Donc tout ce qui était à court terme était quelque chose qui venait de l'extérieur en général. Et si on avait anticipé cela, on aurait eu un peu plus de temps peut-être.

LEÓN SANCHEZ :

Cela est lié à ces objectifs, comme vous l'avez dit. Le premier était d'aborder les défis géopolitiques des problèmes que nous devons affronter. Et cela est lié à la première partie de votre argument.

Et le deuxième point concerne la façon dont les facteurs externes nous imposent des dates butoirs dans notre communauté, ce qui nous a obligé à devenir plus efficaces. Et on voit que le modèle de gouvernance multipartite a évolué. Alors cela peut ne pas être considéré comme deux choses qui sont liées. Mais je pense que ce sont des choses qui sont liées comme vous l'avez dit.

Donc ce qu'il faut voir maintenant – c'est mon opinion, bien sûr –, c'est vu l'expérience qui fait qu'on a des dates butoirs qui nous sont imposées par des éléments externes, nous devons être plus efficaces et nous sommes parvenus à le devenir. Pourquoi ne pas penser à une manière de faire évoluer notre modèle multipartite avec des systèmes de nous pourrions incorporer avec des dates butoirs que nous pourrions nous

imposer de façon à être plus efficaces dans notre travail et dans cet environnement dans lequel nous travaillons ?

MAUREEN HILYARD : J'ai quatre personnes qui ont demandé la parole. Je vais vous demander d'être brefs et je vais demander à León aussi d'être bref de façon à ce que nous ne prenions pas de retard. Sébastien, allez-y.

SÉBASTIEN BACHOLLET : Merci, León, pour votre présentation. C'était très intéressant et cela me rappelle l'époque où j'étais au Conseil de l'ICANN où nous n'avons pas pu faire cela parce que nous n'étions pas autorisés à faire cela ; nous n'avons pas pu le faire. Donc je pense qu'il y a une évolution ici très intéressante. Moi, c'est quelque chose que j'encourage. Mais à l'époque, on ne pouvait pas le faire. On nous disait : « Vous êtes membres du Conseil et vous ne pouvez pas parler de cela. » Donc c'est un bon progrès, quelque chose de tout à fait positif.

J'ai une question à te poser. Tu ne parles pas de la piste de travail numéro deux, *Work Stream 2* en anglais. Je pense que c'est une question importante et quelque chose qui te tient à cœur il me semble.

Mon autre question concerne le fait que, est-ce que nos discussions vont porter sur notre mission, parce que je crois qu'il y a des différences entre notre mission telle qu'elle est et tel que tu l'as présentée dans ton discours.

LEÓN SANCHEZ :

Merci beaucoup Sébastien. Oui, effectivement, je n'ai pas eu suffisamment de temps pour parler de la piste de travail numéro deux. Mais au sein du Conseil, nous sommes en train de demander à l'organisation de mettre en œuvre la piste de travail numéro deux et de le faire avec un plan permettant de financer l'impact que cela va avoir sur les finances, justement, de l'ICANN. C'est pour cela qu'on a publié la résolution pour l'approbation du programme de la piste de travail numéro deux. On est en train de travailler pour pouvoir soutenir cela au niveau financier et pouvoir mettre en œuvre cela.

Au niveau de la mission, pendant la séance que nous allons avoir avec la communauté pour parler du plan stratégique et de la mission de l'ICANN, les commentaires de la communauté seront très utiles dans ce sens. Merci Sébastien.

MAUREEN HILYARD :

Merci León.

Tijani, vous avez la parole.

TIJANI BEN JEMAA : Merci beaucoup. Je voudrais parler en français puisque les autres personnes ont parlé en espagnol, mais je ne vais pas le faire parce qu'on a un problème de temps.

León, vos objectifs stratégiques sont excellents. Ils évoluent, je pense que c'est une bonne chose et c'est normal. Mais il y a eu un objectif stratégique qui était présent depuis longtemps, qui est la coopération et l'interaction avec l'écosystème d'internet et qui n'est plus là. Je comprends que ce soit le résultat des discussions que nous avons eues dans le CCWG responsabilité. Les gens ont dit qu'il fallait nous en tenir à notre mission, qu'on ne pouvait pas aborder ce type de choses, qu'ils n'étaient pas intéressés, etc. Mais je pense que c'est un gros problème parce que vous avez vu ce qui s'est passé à Dubaï et vous avez vu comment les choses ont évolué, d'une réunion de l'UIT à l'autre.

Donc si nous ne sommes pas présents, si nous ne défendons pas notre position, notre modèle, il va se perdre, on risque de le perdre. Merci.

LEÓN SANCHEZ : Merci beaucoup Tijani. Je suis d'accord avec vous, oui. Je pense que cela était abordé dans les problèmes géopolitiques. Si vous regardez dans le détail, dans le plan stratégique détaillé, vous

allez voir que l'objectif 5.1.2 aborde exactement ce point-là. Donc nous savons que nous devons aborder cette question. C'est pour cela que nous soutenons l'organisation, pour qu'elle se présente comme membre de l'UIT. Et c'est pour cela que le groupe de gouvernance de l'internet continue à promouvoir ces thèmes, à essayer de trouver des manières pour l'organisation, pour le Conseil et pour la communauté tous ensemble, d'aborder ces différents défis. Et nous continuons à jouer un rôle important au niveau de la gouvernance de l'internet dans le monde entier.

Donc le groupe de la gouvernance de l'internet essaie vraiment de trouver des manières de continuer à collaborer dans ce domaine avec la communauté, avec l'organisation pour continuer à faire des efforts dans ce sens.

Je comprends bien ce que vous voulez dire. Cela n'est peut-être pas clairement reflété dans nos objectifs de haut niveau. Mais je peux vous assurer que cela figure dans notre plan stratégique quand même.

MAUREEN HILYARD : Ricardo, vous avez la parole.

RICARDO HOLMQUIST : Je vais parler en espagnol.

D'abord, merci beaucoup León parce qu'en parlant espagnol, vous renforcez vraiment la diversité qui doit exister au sein de l'ICANN.

Deuxième point, quand vous avez parlé des objectifs stratégiques qui ne sont pas encore complètement définis, vous avez dit que tous étaient présents, que l'ordre n'avait pas d'importance. Je pense que c'est quelque chose que nous devrions définir, je pense que ces objectifs devraient faire l'objet d'une priorité. Quand on regarde par exemple l'aspect financier, le fait d'avoir un budget, un budget qui ne nous suffit pas, le fait d'avoir des objectifs clairs et une priorité dans ces objectifs devrait être un point important.

LEÓN SANCHEZ :

Oui, Ricardo. De fait, les objectifs principaux de cette stratégie ont la même priorité, tous. Mais lorsqu'ils vont se traduire à travers le plan opérationnel et financier, il va y avoir des priorités qui seront établies pour mettre en place chaque action qui va nous permettre de contribuer à atteindre justement ces objectifs. C'est-à-dire que le plan stratégique est le « quoi » et le plan opérationnel est le « comment » (le mettre en œuvre) ; donc le « quoi », ce qui va être mis en œuvre, ce sont ces cinq objectifs et le comment, la façon dont ils vont être mis en œuvre. Là, dans

ce cas-là, nous allons devoir établir des priorités. Je suis d'accord avec vous.

JOHN LAPRISE :

Je voudrais reprendre un petit peu ce que Jonathan a dit à propos de la politique. Il y a une chose dont nous avons discuté et c'est la responsabilité de la communauté habilitée par rapport au Conseil. Après la transition des fonctions IANA, on a beaucoup parlé de l'organisation et je pense qu'ici, on a un cas dans lequel nous sommes responsables face à l'organisation pour agir en temps voulu. Lorsque l'organisation nous dit qu'il y a des problèmes politiques qui doivent être résolus, nous devons agir.

LEÓN SANCHEZ :

Je pense que c'est une très bonne question. Lorsque nous sommes passés par la transition des fonctions IANA, je me souviens que beaucoup de membres du CCWG ont dit : « Qui contrôle les personnes qui nous contrôlent ? » Je pense que c'est exactement le point ici. Dans le cadre de la piste de travail numéro deux, si je ne me trompe, nous avons constaté la façon dont la communauté habilitée et chaque partie de cette communauté devrait être responsable face à ses unités constitutives. Je me souviens que nous en avons parlé, nous avons parlé à un moment donné du fait d'être responsable face

aux autres SO et AC. Donc je pense que c'est ici un autre thème important dont nous devons discuter de façon à pouvoir trouver des manières, comme vous l'avez dit, d'être redevables par rapport aux autres parties de l'organisation ; nous devons trouver des manières de le faire.

MAUREEN HILYARD : Merci León. Merci, nous avons vraiment apprécié les réponses que vous nous avez données et votre participation, votre présentation. Nous allons continuer à avoir des rencontres avec vous pendant cette semaine, plusieurs rencontres que je sache. Donc à bientôt. Merci beaucoup et continuez sur cette voie.

LEÓN SANCHEZ : Merci, merci à tous, c'est toujours un plaisir d'être ici avec vous.

MAUREEN HILYARD : Merci Becky et [inintelligible] pour votre patience. Nous sommes un petit peu en retard mais nous sommes prêts à écouter votre présentation et votre vision de la situation actuelle.

BECKY NASH : Merci Maureen. Bonjour à tous. Je suis Becky Nash. J'appartiens au département des finances. Je suis ici avec Shawnee [inintelligible]. Nous sommes venus pour vous donner un aperçu

des activités financières et pour aborder différents thèmes, y compris pour répondre à vos questions. Donc nous allons commencer par notre présentation. Si vous voulez, vous pouvez passer directement à la diapositive numéro trois.

L'ordre du jour que nous avons suggéré était un aperçu rapide de la situation actuelle de l'exercice fiscale 2019. Ensuite, nous allons parler de la présentation préliminaire du budget pour l'exercice fiscale 2020. Et ensuite, nous parlerons des différents thèmes et des commentaires publics.

Nous voulions nous assurer que nous allions laisser du temps pour aborder certains thèmes comme les voyages pour répondre à vos questions, tout ce qui concerne les remboursements en cas de déplacement. Donc je vous suggère de distribuer, de donner ces diapositives à tout le monde.

Nous allons parler de la question du commentaire public, c'est important. Les soumissions aux commentaires publics sont importantes. Nous sommes dans un processus de participation ici pour ICANN 64, donc je vais demander à mon équipe de passer directement à la diapositive numéro 15 s'il vous plaît. Voilà.

Aujourd'hui, notre objectif est de fournir une vision, toute notre équipe qui a participé aux commentaires publics pour le plan opérationnel et le budget préliminaire pour l'exercice 2020.

J'ajoute que s'il y a des informations habituelles pour les membres de la communauté sur les commentaires que nous avons reçus, si vous voulez faire des apports, des échanges, des commentaires sur ce que nous allons vous présenter en tant qu'équipe, si vous voulez avoir d'autres informations aussi, vous pouvez venir nous voir. Ce type de participation nous aide vraiment à préparer des réponses qui sont en ligne, en accord avec l'objectif du commentaire en lui-même. Donc nous utilisons cela pendant un processus de clarification

Donc je vais passer à la prochaine diapositive, la diapositive numéro 16. Je vais donner la parole à Shawnee qui va nous parler ici des statistiques.

[SHAWNEE]:

Merci. Ici sur cette diapositive, vous voyez le nombre total de commentaires que nous avons reçus pour le budget de l'exercice fiscal 2020. Cela est en ligne avec ce que nous avons eu les années précédentes. C'est un petit peu quand même supérieur à l'année dernière. L'année dernière, on avait une quarantaine de commentaires en moins. Et la raison de cela, c'est que les SO et les AC ont continué de faire des commentaires au même niveau que les années précédentes. La période de commentaires publics a été terminée à la fin du mois de février et notre plan ici est d'établir un système différent pour l'année 2019.

Prochaine diapositive. Ici, vous voyez les commentaires qui ont été soumis. Et ce que nous voyons ici, nous avons reçu les lettres, les documents qui nous ont été envoyés. Et 24 différents groupes ont soumis des documents ou des commentaires. Et dans ces documents, nous avons 143 différentes questions. Dans la prochaine diapositive, vous allez voir le détail.

Comme je l'ai dit, vous voyez des changements importants pour le budget 2020 par rapport à celui de l'année précédente et c'est parce qu'il y a eu des membres individuels qui ont commencé à participer. Il y a aussi des ajouts qui ont été faits pour le programme des boursiers comme le wiki d'ICANN, le programme du CROP, des programmes de la communauté qui ont donné lieu à beaucoup de commentaires. Si vous pouviez passer à la prochaine diapositive... merci.

Ici, vous voyez les divisions des thèmes que nous avons vus avec des commentaires correspondants à chacun dont la plupart correspondaient à la gestion financière, au processus d'élaboration de budget, à la structure, au soutien à la communauté, au financement. Ce groupe a reçu à peu près 60 % des commentaires.

Nous avons également abordé les différents programmes de soutien à la communauté, le financement, l'élaboration des

politique à 4 %, les fonds et le RGPD, le fonds de réserve, également un autre pourcentage considérable.

Ici à gauche, vous voyez tous les thèmes et tous les commentaires que nous avons reçus par rapport à chaque thème. Et sur la droite, on a les dix commentaires que nous avons trouvés dans vos présentations, dont le principal était la sensibilisation de la communauté, l'élaboration de politiques, on en avait deux. Et puis vous voyez qu'il y en a un dans les différents groupes de service linguistique, le projet d'initiative d'information transparence, le processus d'élaboration de politique.

Donc je pense que l'idée ici, et je vais céder la parole à Becky afin de clarifier cela, était d'obtenir plus d'informations concernant les documents que vous aviez envoyés et parce qu'il y avait des précisions à y apporter.

BECKY NASH :

Merci Shawnee. À partir de cette diapositive, nous savons que les programmes de sensibilisation et de participation dans la communauté sont les programmes ayant reçu le plus de commentaires de l'ALAC. Et nous avons reconnu qu'il s'agissait de programmes très importants dont l'un des domaines que nous tenions à aborder dans la présentation était également le processus de demande de budget supplémentaire et les délais

pour ce processus, parce que nous savons que c'est également un aspect qui est très important par rapport aux besoins qui sont demandés.

Si possible, je voudrais que l'on passe à la diapositive numéro 24. Je sais qu'on saute d'un point à l'autre mais il y a énormément d'informations ici et nous encourageons tous les membres à consulter ces informations outre les informations financières que nous partageons ici.

Pour ce qui est des demandes de budget supplémentaire, on a un calendrier qui est très similaire à celui des processus pour l'exercice fiscal 2019 pour l'exercice de 2020. En ce moment, suivant les présentations qui nous ont été envoyées à l'organisation de l'ICANN en fin janvier, nous en sommes à la révision préliminaire des demandes que nous avons reçues. Et nous sommes là pour présenter à la 64^{ème} réunion de l'ICANN espérant pouvoir échanger par rapport à ce processus.

Et après la réunion, il y aura des évaluations et des recommandations finales de l'organisation ICANN qui se feront, vers la fin mars. Les recommandations elles-mêmes seront alors présentées au comité des finances du Conseil d'Administration avec une recommandation pour que ce comité recommande l'approbation des demandes de budget supplémentaire dans le

cadre de la présentation de demande d'approbation pour le plan opérationnel et budget de l'exercice 2020.

Cette date clé est une prévision pour que le comité des finances recommande au Conseil d'Administration d'approuver ces demandes au budget supplémentaire et nous prévoyons que le Conseil d'Administration considère l'adoption du plan opérationnel et budget de l'exercice 2020 le 3 mai.

Une étape clé pour nous est la republication du plan opérationnel et budget à peu près deux semaines avant ou juste après la réunion du comité des finances du Conseil d'Administration. Et nous saurons à ce moment-là quels sont les montants exacts recommandés au Conseil d'Administration. Mais le rapport final n'est publié qu'une fois que le Conseil d'Administration l'adopte, à peu près le 3 mai. Donc on prévoit que cela se fasse le 5 mai au plus tard.

Y a-t-il des questions ou des commentaires par rapport aux commentaires publics ou aux demandes de budget supplémentaire qui ont été présentées ? Merci Maureen. Oui, Olivier, allez-y.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci. J'ai une question par rapport aux contributions envoyées de l'ALAC. Est-ce que vous avez des remontées d'informations par rapport aux réponses de l'ALAC dans sa déclaration ?

BECKY NASH : Merci. En ce moment, nous sommes en train de préparer un rapport du personnel pour consultation publique. Nous avons reconnu qu'il y avait différents commentaires liés à la sensibilisation de la communauté et au fonds aux déplacements. Comme vous savez, nous avons des lignes directrices liées au programme de financement des déplacements. Et pour les demandes qui sont conformes à ces lignes directrices, nous évaluons l'octroi de fonds. Et si je ne me trompe, il y avait certains points qui semblaient être présentés et qui avaient l'air d'être également des demandes de budget supplémentaire. Donc voilà déjà un peu de feedback que nous avons par rapport à ces présentations.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci Maureen. Est-ce qu'il y a des réponses pour ces demandes de budget supplémentaires ou vous n'avez pas décidé pour le moment ?

BECKY NASH : Ces demandes de budget supplémentaires, en fait, passent par une évaluation exhaustive. Et comme cela apparaît ici à l'écran, cela n'a pas été évalué en ce moment. On n'a pas eu de rapport qui ait été rédigé par rapport à l'acceptation ou le rejet d'une demande. On ne sait pas non plus si les demandes respectaient les lignes directrices ou si on n'avait pas suffisamment de fonds pour les demandes. J'espère avoir répondu à votre question.

Y a-t-il d'autres questions ou d'autres remarques que vous souhaitez adresser au Conseil d'Administration, à l'organisation ICANN, aux représentants du sous-comité des finances du Conseil d'Administration ? Oui, allez-y Seun.

SEUN OJEDEJI : Je sais qu'il y a eu un changement par rapport aux finances dans les dernières années. Est-ce que vous avez un état des lieux là-dessus ?

BECKY NASH : Merci de cette question. Il y a eu un document qui a été publié pour consultation publique et cette période a été prolongée jusqu'au 5 mars ou quelques jours de plus peut-être. Nous avons reçu quelques commentaires. Et dans ce processus de planification de deux ans, on a présenté la première étape pour consultation publique afin d'obtenir les remontées

d'information de la communauté pour savoir quel était le résultat des consultations pour la stratégie et de la planification sur deux ans. Il y aura une deuxième étape pour une deuxième consultation publique qui n'aura lieu qu'une fois que le rapport du personnel est publié, approximativement le 22 mars.

Mais nous sommes prêts à recevoir du feedback. Nous savons qu'il y a eu différents groupes qui ont présenté des commentaires. Nous avons eu quelques données préliminaires déjà qui sont présentées ici dans la réunion ICANN64. Et nous présenterons des graphiques d'aperçu d'ensemble des résultats de cette consultation. Et j'espère que vous n'aurez pas de conflit pour venir à cette séance qui se tiendra le mercredi 13 mars à 9:00 du matin. Nous savons, bien sûr, que les membres de la communauté sont occupés dans d'autres séances mais s'il serait possible pour vos membres de venir participer, nous en serions reconnaissants. Nous avons des diapositives qui sont présentées à cette séance qui portent justement sur cette question.

ORATEUR NON-IDENTIFIÉ : Merci. Pour reprendre la question qui a été posée tout à l'heure, je voudrais savoir pourquoi vous avez décidé de changer d'une période d'un an à une période de deux ans. Quelle était la faiblesse des plans d'un an et pourquoi vous avez décidé d'avoir des plans sur deux ans ?

BECKY NASH :

Je vous remercie de cette question, monsieur. Dans le passé, on a reçu des commentaires de la communauté de l'ICANN disant que le niveau d'effort de participer à un plan opérationnel et budget d'un an est très difficile et nous savons que les membres de la communauté participent à énormément de processus de prises de décision au sein de l'ICANN. Et nous savons que le budget financier et le plan opérationnel prennent énormément de travail parce qu'il faut réviser les détails. Dans ce sens, dans le cadre de notre nouvelle mission de redevabilité, de reddition de compte, nous avons décidé d'avoir un cycle de planification sur deux ans. Et cela impliquait un changement de planification d'un an à deux ans pour nos plan opérationnel et budget.

La discussion qui portait sur la planification sur deux ans qui a été soulevée se tient en deux étapes dans le but d'identifier avec la communauté s'il serait un plan opérationnel et budget qui suive un cycle de deux ans ou si, pour la communauté, il serait plus utile d'avoir deux ans de planification pour un budget d'un an. C'est ce que prévoient les statuts constitutifs à l'heure actuelle. Le Conseil d'Administration est censé adopter un plan opérationnel et budget annuel.

Donc voilà différents points qui ont été soulevés dans notre consultation, qui ont été proposés pour essayer de voir quelle

était la meilleure manière de vérifier qu'il y ait plus de participation, plus de priorités, plus d'engagement de la communauté pour avoir suffisamment de temps pour participer. En ce moment, on a beaucoup de pression pour les commentaires publics et nous savons que du point de vue de l'organisation ICANN, nous avons vu un processus qui commençait de plus en plus tôt chaque année pour pouvoir suivre toute la ligne chronologie et avoir un plan opérationnel et budget adopté au moins 30 jours avant le début de l'exercice fiscal suivant.

Donc le processus s'est accéléré et nous sommes conscients du fait que cette année, la version préliminaire du budget n'a été publiée que juste avant la fin de l'exercice fiscale alors que dans certains pays, c'est une période de vacances ou c'est une période de congé. Donc notre période de consultation publique a duré pendant 53 jours pour cette nouvelle année. Cela est bien évidemment plus long que la période habituelle de consultation publique qui ne dure que 40 jours.

Voilà quelques informations plus approfondies sur le processus de planification biannuel. Et nous espérons que la prochaine consultation sur ce processus soit importante, sachant qu'il y a eu beaucoup de commentaires.

MAUREEN HILYARD : Bien. Il n'y a plus de question ? Sébastien, vous voulez prendre la parole ? Vous avez une question courte ? Vous avez la carte de nom levé. Parce qu'on n'a plus le temps. Parfait, merci.

On a un sujet de plus à aborder, n'est-ce pas ?

BECKY NASH : Oui. Si on pouvait passer à la dernière diapositive parce que je voudrais que l'on s'assure d'avoir un récapitulatif. Le dernier point que je tiens à soulever ici porte sur le programme de financement des déplacements et des per diem.

L'organisation ICANN a annoncé lors de la dernière réunion de l'ICANN dans le cadre de l'ICANN63 à Barcelone que le processus de per diem ne comprendrait plus d'espèces dans les réunions de l'ICANN, donc on ne donnerait plus de l'argent en espèces aux personnes. Nous savons que le processus n'est pas très standardisé, n'est pas très stable et il comporte beaucoup de risques, comme toujours lorsqu'on parle d'argent en espèces. Ici, je mets ma casquette financière.

Mais l'engagement du comité des finances et de l'organisation ICANN pour la communauté est de pouvoir s'occuper que les personnes aient des services de déplacements, de logements qui soient sûrs, qui soient organisés pour que toutes les personnes qui aient reçu ces fonds puissent les recevoir bien à

l'avance, bien avant la réunion de l'ICANN de manière à ce qu'ils puissent s'en servir pour payer et affronter les déboursements nécessaires. Or, on voulait discuter de cette question avec vous parce que cela sera applicable à la prochaine réunion de l'ICANN.

Est-ce qu'il y a des questions ? Oui, dites votre nom s'il vous plaît avant de parler.

SERGIO SALINAS PORTO : Je parlerai en espagnol donc je vous prie de mettre vos écouteurs.

Bonjour, je suis Sergio Salinas. Dans certains pays – par exemple moi, je viens de l'Argentine, mais la personne à mes côtés est Vénézuélienne. Dans ces pays, on a des problèmes pour pouvoir recevoir cet argent, dans nos pays et dans nos comptes de banque. En général, lorsque les montants sont transférés, on perd de l'argent. Je ne sais pas quel est le problème entre banques mais il y a de l'argent qui n'arrive pas. Donc il est possible que l'ICANN puisse réintégrer cet argent, mais on n'aurait jamais le per diem.

Donc dans les cas spéciaux de l'Argentine et du Venezuela, nous vous prions que cela soit considéré. Je ne sais pas si c'est le cas également dans d'autres pays mais dans nos cas, on a ce

problème. Donc on a besoin de recevoir le per diem en espèces, dans le cas des pays que j'ai mentionnés tout à l'heure. D'accord ? Merci.

BECKY NASH :

Merci de ce commentaire. Je réitère que la question que nous avons reçue portait sur le fait que les paiements en amont à travers des transferts semblent ne pas arriver à leur destination. N'est-ce pas ? Je reconnais que c'est un grand problème dans le sens que les transferts d'argent envoyé devraient pouvoir être retracés pour que nous nous assurions que l'argent soit reçu. Et ce que je voudrais faire serait d'évaluer d'autres mécanismes de paiement et on devrait évaluer cette possibilité.

Pourtant, du point de vue de l'organisation ICANN, nous voudrions pouvoir envoyer l'argent en amont pour que le participant ait la sécurité et la certitude des fonds qui sont envoyés, qu'il les ait disponibles, et qu'ils auront suffisamment d'argent pour ne pas devoir se faire rembourser leur réunion de l'ICANN. C'est un processus qui n'est pas très sûr ni très certain. Nous voudrions évaluer s'il y a d'autres manières de leur faire parvenir les fonds. Nous ne savons pas exactement quels sont tous les détails des transferts de fonds dans tous les pays dans tout le territoire mais nous voudrions voir si les personnes qui ont des comptes bancaires peuvent recevoir les fonds. Je n'ai

jamais entendu parlé de fonds qui aient été perdus et jamais reçus. Cela m'inquiète un peu de vous entendre dire cela. Il faudrait trouver un moyen pour que les fonds soient envoyés d'une manière sécurisée. Merci.

MAUREEN HILYARD : Pardon, je pense qu'on devrait fermer la liste d'intervenants. Tijani demandait la parole. Ah, pardon, vous aussi vous voulez prendre la parole.

ORATEUR NON-IDENTIFIÉ : Pardon, je vais réitérer ce que disait Sergio mais je vais le dire en anglais parce qu'il semblerait que vous n'avez pas tout compris. Peut-être une partie du contenu du message s'est perdue dans la traduction.

Moi-même, j'étais l'un de ceux qui n'ont pas reçu les fonds pour mon premier fellowship. Cela m'a pris six mois à récupérer ces fonds.

Deuxièmement, au Venezuela, on a un contrôle sur le taux de change. Donc nous ne pouvons pas avoir un compte du Venezuela pour recevoir les fonds. Il faut avoir un compte bancaire de l'étranger. Il y a énormément de Vénézuéliens qui n'en ont pas. Nous sommes cinq Vénézuéliens ici à la réunion et en général, nous sommes entre quatre et huit Vénézuéliens par

réunion. Donc pour tous les Vénézuéliens, vous aurez le même problème.

Mais nous ne sommes pas le seul pays au monde qui a ce problème. Donc je comprends parfaitement le problème que cela implique pour vous d'avoir de l'argent en espèces. Cela pourrait être beaucoup plus simple d'avoir des comptes bancaires pour tout le monde. Mais il y a des gens qui viennent aux réunions et qui ne peuvent pas le faire. Merci.

BECKY NASH :

Merci de ce commentaire. Je comprends que c'est un changement difficile pour beaucoup de gens et je comprends parfaitement ce que vous dites par rapport au fait qu'il semble y avoir un problème pour envoyer des fonds. Donc j'apprécie votre commentaire.

TIJANI BEN JEMAA :

Merci. Un commentaire positif, Becky. Je reconnais que c'est la première fois que j'ai reçu mon per diem avant de partir pour la réunion et c'était une semaine avant mon départ. Donc c'était très bien. Merci.

BECKY NASH : Merci de votre commentaire. Nous nous engageons à vous envoyer les fonds à l'avance de façon à ce qu'ils soient reçus avant la date du voyage. Merci.

MAUREEN HILYARD : Je voulais voir s'il y avait une réponse à ce qui venait d'être dit. Merci beaucoup Becky.

BECKY NASH : Merci.

MAUREEN HILYARD : Je crois que la discussion pourrait se prolonger mais doit se conclure ici parce qu'il y a des questions importantes qui doivent être abordées. Il y a des débats qui doivent avoir lieu et nous devons donc continuer.

Nous allons donner la parole à Jonathan. J'espère que vous avez vos documents de thèmes à aborder. Comme cela, on peut directement passer à la question qui nous intéresse aujourd'hui.

JONATHAN ZUCK : Merci beaucoup. Une des choses que nous avons essayé de faire lorsque nous avons établi cet objectif était que tous ceux qui sont au sein d'ALAC, tous les membres d'ALAC disent un petit peu la même chose. Et au sein des groupes de travail auxquels

ils participent, au niveau du forum public lorsqu'ils participent. Il va y avoir plusieurs expérimentations, plusieurs recherches qui vont être faites pour que cela devienne une réalité.

L'autre objectif est qu'At-Large devienne un peu plus comme un groupe orienté selon un consensus, qui ait un seul discours avec un peu plus de convictions au sein du processus de l'ICANN. Voilà, c'est notre objectif.

Une des choses que nous avons faites dans ce sens avec le comité de planification de la réunion d'ICANN64 était d'analyser ici certains points de débat pour tous les membres d'At-Large qui sont ici au cours de cette réunion. Et nous avons voulu préparer quelque chose qui soit simple, facile à comprendre, facile à répéter au cours de ces conversations lorsqu'elles vont surgir. Dans les conversations concernant ce qui se passe, quels sont les problèmes, les trois principaux problèmes sur lesquels AT-Large a travaillé, les commentaires soumis, les discussions qui ont eu lieu au sein des groupes de travail, que ces thèmes soient un petit peu toujours abordés de la même façon.

J'ai travaillé sur le format, voilà ce que ça donne. J'ai voulu aussi essayer d'identifier ce que les conversations pourraient être au cours de cette réunion. Cela peut changer d'une réunion à l'autre, bien sûr.

Donc les trois points que nous avons anticipés comme étant les points clés de discussion au cours de cette réunion sont le RGPD, bien sûr. La phase un de l'EPDP accéléré est terminée. Les spécifications temporaires ont été remplacées. Nous savons maintenant quelles sont les données qui vont être recueillies par les bureaux d'enregistrement lorsque l'on va enregistrer un nouveau nom de domaine. On sait quelles sont les données qui vont être publiées, quelles sont les données qui vont être conservées de manière confidentielle. Et le résultat de cette phase un du EPDP, nous le connaissons.

La prochaine partie de la discussion va porter sur l'accès à ces informations, en d'autres termes, comment sera le système au niveau technique, au niveau politique pour les parties concernées pour accéder à ces données des titulaires de registre. Est-ce qu'on aura un modèle d'accès unifié avec un système que tout le monde pourra utiliser ?

Il y a des discussions aussi concernant la possibilité qu'ICANN assume les responsabilité qui seraient sinon les responsabilités du bureau d'enregistrement. Donc il y a certaines craintes associées à cela, au fait de divulguer des données. Il y a aussi la possibilité d'utiliser ces données, pendant combien de temps on pourra utiliser ces données, etc.

Voilà, ce sont les conversations qui vont avoir lieu au cours de la phase deux de ce PDP accéléré. Et donc ces conclusions visent à aller un petit peu au-delà, ne pas de nouveau parler de ce qui été fait pendant ces dernières années mais essayer d'avoir une vision du future concernant ce qui va être important pour At-Large dans le futur.

Donc le premier point, nous voulons essayer de préserver et de faciliter l'accès aux données non publiques par des tierces parties légitimes, que ce soit les forces de l'ordre, que ce soit des chercheurs de la cybersécurité, que ce soit des organisations qui travaillent pour la protection des enfants, la protection des consommateurs, aussi toutes les personnes qui travaillent pour lutter contre l'utilisation malhonnête de l'internet, donc les partie légitimes qui pourraient avoir accès à ces données.

Ensuite, on a aussi la possibilité de fournir un modèle d'accès unifié. Et au niveau technique, il y a quelque chose qui s'appelle RDAP qui serait un petit peu le API, qui serait créé pour avoir accès à ces données de façon à ce que ces données restent diffusées au niveau des bureaux d'enregistrement. Mais pour les personnes qui vont demander à accéder à ces données, il va y avoir une centralisation qui va être faite.

Et finalement, troisième possibilité, essayer de créer une différence entre les personnes légales qui seraient les

entreprises et les autres personnes. Hadia, dans son courriel, nous a rappelé que certaines des discussions concernant les différenciations au niveau géographique s'appliquent aussi. Voilà.

Donc ce sont les points de conversation qui pourraient surgir et l'approche que nous devons appliquer lorsque nous allons passer à cette phase deux du EPDP. Et je voudrais maintenant vous donner la parole pour savoir si vous voulez davantage de précisions. Mais je dirais que ce sont des choses dont nous avons déjà parlé. Nous savons déjà quel est le consensus qui existe. Nous avons rédigé cela mais en général, il y a déjà un accord là-dessus. Ce que nous voulions, c'était présenter quelque chose qui soit facile à discuter, facile à comprendre et à pouvoir être mémorisé.

Est-ce que vous avez des questions ? Hadia, allez-y, vous avez la parole.

HADIA ELMINIAMI :

Je voudrais faire ici une petite précision. Le courriel que je vous ai envoyé avait plusieurs objectifs. Le premier était à propos de cette discussion. Nous avons dit que c'était un objectif mais pour une question de transparence et de clarté, nous essayons de promouvoir cette idée mais je dirais que ce n'est pas encore quelque chose qui ait été adopté.

JONATHAN ZUCK : Merci pour cette précision. Voilà, ce sont nos objectifs ici. Nous voulons que les gens puissent entendre un petit peu les principaux points et la façon d'aborder ces points.

Sébastien, je vous donne la parole. Allez-y Sébastien. Ou Sergio, allez-y. Sébastien ? OK, Sébastien, allez-y. Je ne vous avais pas vu, pardon.

SÉBASTIEN BACHOLLET : Vous pouvez faire votre présentation mais il faut qu'il y ait une autre personne qui s'occupe de voir qui veut prendre la parole. Je m'excuse.

Je voudrais vous dire que ce que vous avez fait est très intéressant, très utile. Au niveau mondial, je dirais que nous devons traduire cela en anglais. Il y a des termes que je ne comprends pas. Par exemple, si je dois regarder dans mon dictionnaire pour voir ce que nous voulons au niveau d'At-Large, cela ne va pas. Par conséquent, vous avez besoin de mon aide ou de l'aide de quelqu'un qui n'est pas un anglophone pour que ce document devienne plus facile à comprendre pour tout le monde.

Deuxième point, j'aimerais que vous fassiez la même chose pour le point trois que pour les points un et deux. Lorsque vous

mettez quelque chose en caractères gras, cela apparaît plus important. Et le troisième point est à mon avis le plus important, donc je propose qu’on le mette en caractères gras. Voilà.

JONATHAN ZUCK : Excusez-nous. Cela devait être en caractères gras et j’ai oublié.

Et au niveau de la terminologie, je m’excuse. Peut-être, on peut simplifier cela. Je veux aussi que vous me donniez votre avis sur tout cela. Le comité s’est occupé de la planification pour cette réunion 64. Nous allons essayer d’en tenir compte pour les prochaines réunions.

MAUREEN HILYARD : Jonathan, il y a beaucoup de gens qui ont levé la main. Donc si vous voulez, on va faire un tour de table directement. D’accord ?

WALE BAKARE : Vous avez parlé du processus EPDP et des différentes phases de ce processus. Est-ce que nous avons un type de liste de ces phases et de ce processus EPDP ? Est-ce qu’il y a déjà été mis en œuvre ?

Deuxième question, est-ce que nous avons un système où vous auriez indiqué les besoins politiques, les besoins commerciaux, les besoins au niveau technique, un système que vous auriez

développé de façon à guider ce processus d'EPDP et de développement pour le EPDP ?

Ensuite, est-ce que nous avons tout ce matériel, est-ce que nous avons ce système ? Est-ce que cela est disponible ?

JONATHAN ZUCK :

D'abord, je dois dire que je n'ai pas très bien compris votre question. Ce processus d'EPDP a été mis en place par le Conseil d'Administration. Et au cours de l'année dernière, il y a eu un groupe de SO et d'AC qui ont travaillé tous ensemble pour essayer de répondre à la question fondamentale, à savoir quelles sont les données qui devraient être recueillies, quelles données à recueillir ; quelles données diffuser de manière publique. Ce sont les grandes questions pour cette première phase du EPDP. Et Hadia et Alan Greenberg étaient les représentants d'At-Large au sein du groupe de travail du EPDP, le processus d'élaboration de politique accéléré.

Maintenant, on passe à la deuxième phase. On parle des données qui ont été conservées de manière confidentielle, comment serait le processus pour les organisations qui pourraient avoir accès de manière légitime à ces données qui ont été conservées de manière confidentielle jusqu'à maintenant.

ORATEUR NON-IDENTIFIÉ : Oui, donc vous voulez concevoir quelque chose pour que les gens puissent avoir accès à ces données. Il faut certaines exigences, certaines exigences au niveau politique ce qui devrait être un accès de manière légale à ces données. La même chose au niveau technique et ensuite, la même chose au niveau commercial pour les bureaux d'enregistrement, les titulaires de registre. C'est de cela dont je parle.

JONATHAN ZUCK : OK, je comprends. Donc ces choses-là sont discutées en temps réel. Ce sont des discussions qui ne sont pas terminées. ICANN Org a fait certaines propositions de thèmes qu'il va falloir discuter sur ce modèle unifié. On est en train de discuter aussi de la mise en œuvre du protocole RDAP au niveau technique. Et puis il y a une discussion au niveau du processus d'accréditation en lui-même. On est en train de déterminer qui aurait le droit d'avoir accès à ces informations. Ce serait probablement des organisations dans le monde qui se chargeraient d'organiser un type d'accréditation, pas ICANN. Mais ce n'est pas encore défini. Ce sont des discussions qui vont faire partie de la phase deux justement.

Donc ce que nous voulons dire, c'est qu'au niveau supérieur, nous soutenons l'idée selon laquelle il y aurait un modèle

d'accès unifié avec certaines versions du protocole RDAP, qui serait à la base de ce protocole d'accès unifié.

Qui va prendre la parole maintenant ? Tijani, allez-y.

TIJANI BEN JEMAA :

Merci beaucoup pour ce travail, Jonathan. J'apprécie vraiment votre travail. Et la position que vous avez prise sur la procédure ultérieure, c'est très clair, c'est ce dont nous avons discuté. Mais il y a quelque chose qui manque je dirais, et ce sont les noms géographiques. C'est actuellement dans la piste de travail numéro cinq. Cela n'a pas été inclus mais il faudrait l'inclure. Je pense que si vous avez été à la séance de ce matin, vous comprenez bien qu'il n'y a pas encore un consensus.

Donc peut-être qu'il faut indiquer notre position, la dire, la diffuser, de façon à ce que lorsque nous venons à cette réunion et que nous allons parler de ce thème-là, nous aurons un point de vue commun.

JONATHAN ZUCK :

Merci beaucoup. Vous avez tout à fait raison. C'est une observation tout à fait raisonnable. Je pense que nous ne sommes pas encore parvenus à un consensus au niveau des noms géographiques au sein de l'At-Large. C'est quelque chose que nous devons faire.

La première séance politique qui aura lieu demain sera à propos de ce que nous voulons justement de ces procédures ultérieures, ce que nous voulons. Donc je pense que ce sera un bon moment pour essayer de discuter de cela, essayer d'avancer vers un consensus. Je n'ai pas mis de points sur lesquels nous n'étions pas tous d'accord parce qu'ici, je ne veux pas que ce soit un document qui génère des controverses. Ce que je voulais, c'est mettre sur le papier des choses dont nous avons déjà discuté. Mais je pense que c'est important d'aborder ce point. Et demain, la première séance de 8:30 va porter sur ce thème et nous allons justement pouvoir en parler.

Ensuite, qui veut prendre la parole ?

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci beaucoup. Je vais commencer par une anecdote. Ma compagnie vend différents types de protections que nous exportons aux pays en développement. Nous recevons souvent des courriels, des questions. Et ce que nous faisons en général, c'est de faire la différence entre les questions qu'on nous pose et les spams. Et c'est justement cela, le rôle du WHOIS. Parce que des fois, on ne sait même pas d'où vient cela, on ne sait même pas de quel pays cela vient. Très souvent, on a du mal à répondre à ces questions et c'est vraiment dommage. Je pense

que c'est dommage pour les compagnies et pour les utilisateurs finaux.

La deuxième question, qui est une question que je voulais vous poser. À propos du fait qu'ICANN considère de partager la responsabilité, quelle est cette idée ? C'est quelque chose qui va probablement à l'encontre des statuts constitutifs de l'ICANN et de la déclaration de la mission d'ICANN qui est la stabilité du DNS.

Ici ICANN se met dans une situation dans laquelle on risque d'avoir davantage d'instabilité parce que la responsabilité en elle-même, c'est quelque chose d'étrange dans ce type de situation.

JONATHAN ZUCK :

Merci Olivier. C'est quelque chose qui est en cours de discussion. C'est à un stade très précoce. Cela fait partie de notre discussion avec le Conseil aussi. Si cela vous intéresse, vous allez devoir participer à cette discussion. Dans le cadre du RGPD, il y a différents types de caractères qui entrent en jeu, par exemple les personnes qui traitent les données. La question est est-ce qu'ICANN veut être un responsable de cotraiter les données ? Parce que la disponibilité des données est fonction du type de contrat qu'ICANN a avec les bureaux d'enregistrement, pour que

l'ICANN puisse établir une politique ensuite, partager des questions concernant les règles à appliquer.

Au niveau de la formation du consensus avec les parties contractuelles, c'est la responsabilité concernant la conformité avec le RGPD. Donc ICANN veut voir comment est-ce que le contrat va être appliqué. C'est quelque chose qui est mal défini et on peut en discuter. Certaines de ces responsabilités doivent être retirées des parties contractuelles vu le fait qu'elles agissent sous la direction d'ICANN dans le domaine des données.

Donc ce sont des conversations qui sont en cours actuellement. C'est des questions que nous avons posées au Conseil.

MAUREEN HILYARD :

Bien, merci. Les interprètes nous donnent 10 minutes de plus donc si vous avez une question liée à ce thème, s'il vous plaît, soyez brefs parce que les interprètes vont bientôt partir.

HOLLY RAICHE :

Un point rapide à propos de la propriété intellectuelle. Il y a beaucoup de gens qui peuvent en parler aussi. Est-ce qu'on pourrait exprimer cela de façon à ce que ce ne soit peut-être pas une priorité ? Il y a des choses qui sont plus importantes il me semble.

Ensuite l'accès contrôlé. La dernière fois que j'ai regardé sur RDAP, c'était fait pour qu'il y ait un accès contrôlé mais le personnel technique d'ICANN n'a pas ce type d'accès obligatoire. Puis que nous sommes en faveur de RDPA, c'est important qu'il y ait un accès contrôlé obligatoire pour qu'on puisse commencer à passer à cette phase deux.

JONATHAN ZUCK :

Merci Holly. Je vais répondre à la deuxième question parce qu'on n'a pas beaucoup de temps. La proposition du RDAP présentée par l'ICANN était censée être suffisamment ouverte pour permettre à ce qu'il y ait une deuxième étape du EPDP qui spécifie les points spécifiques. Et la politique dont on parlait tout à l'heure surgira à partir de cela. Donc espère que la mise en œuvre du RDAP dépende un peu de l'accès ou pas à un modèle unifié par exemple.

Donc c'est plutôt une question de conservation d'un espace, d'un rappel pour que l'on sache qu'il faut que l'on fasse cela. Mais on n'est pas entrés dans les détails parce qu'en fait, c'est à la communauté de spécifier les détails.

MAUREEN HILYARD :

Joanna ?

JOANNA KULESZA : Oui, je serai brève. Je m’excuse de prendre du temps mais je voulais demander une précision. Je m’excuse d’être arrivée en retard mais il y a des références aux tiers légitimes. Et on faisait des références aux forces d l’ordre, aux titulaires d’IP, etc. Je voulais vérifier si ce sera la position de l’At-Large comme représentant de tous les utilisateurs finaux.

Je pense que chacune des trois catégories a un but différent. Et pour être franche, je comprends que les titulaires des adresses IP étaient les plus controversés dans les débats. Et l’At-Large, que je sache, comprends une grande catégorie d’utilisateurs parmi lesquels il y en a qui ont un intérêt à être classés dans une de ces catégories. Donc je voudrais demander que l’on précise si ce qui est présenté ici, en fait, a un soutien fort de la communauté de représenter tous les utilisateurs de la communauté, par exemple ceux qui sont des titulaires de marques déposées.

JONATHAN ZUCK : L’At-Large, tout au long de ces discussions, était d’avis que les propriétaires de propriété intellectuelle étaient parmi les personnes que nous allions représenter. Mais dans la deuxième étape du EPDP, cela est à revoir. Donc on parlait d’intérêts légitimes mais le reste était une liste d’exemples. Ce n’est pas forcément qu’on allait se battre pour la défense des titulaires de

droit de propriété intellectuelle. Il faudrait qu'on en discute pour voir si on les inclut ou pas dans les catégories qui sont protégées dans l'avenir.

JOANNA KULESZA : Donc vous espérez qu'on soutienne cette liste exemplaire ? C'est tout ?

JONATHAN ZUCK : Exactement.

MAUREEN HILYARD : Marita ?

MARITA MOLL : Merci. Je pense que c'est un très bon départ que d'avoir ce type de document. Il nous faut absolument un document de la sorte. Pourtant, il faut absolument que l'on discute de ce qui est impliqué dans ce type d'initiative. Ici, chaque mot doit être pesé parce que chaque mot peut et sera attaqué sans doute. Donc il faut que l'on soit très prudents par rapport à la manière de formuler tout cela.

Deuxièmement, je sais que Jonathan aime la lettre trois. Moi, j'aime la lettre cinq. Ce sont des questions très complexes. On

pourrait avoir cinq points au lieu de trois pour pouvoir avoir plus de domaines de discussions de toutes ces questions.

Et finalement, pour ce qui est du plan stratégique, je voulais dire qu'il me manque l'importance du renforcement et du soutien du modèle multipartite par l'ICANN ici. Je pense que c'est l'un des principaux points qu'il faudrait que l'on ait ici.

MAUREEN HILYARD : John, si vous permettez, j'ai d'autres questions de ce côté de la table. Yrjö ?

YRJÖ LANSIPURO : Il me semble que cette initiative est formidable et qu'il n'est pas la peine d'avoir une stratégie très détaillée. Ce n'est que quelques points qui sont des déclencheurs de discussions en fait. Donc le fait d'avoir des points de haut niveau très généraux nous permet d'aborder les différents problèmes, les différentes erreurs, etc. Autrement, la discussion sera un peu trop ciblée sur quelques points et on se demandera ce que devient le reste des questions qui nous intéressent.

MAUREEN HILYARD : Hadia ?

HADIA ELMINIAWI :

J'ai quelques commentaires concernant certains des points qui ont été soulevés. Pour ce qui est de la mise en œuvre du modèle d'accès, il y a un groupe d'études techniques qui s'est concentré sur un modèle d'accès aux données d'enregistrement non publiques, un modèle préliminaire. Et ce modèle préliminaire a été publié le 6 mars. C'est Jonathan qui l'a fait circuler en fait.

Ce document préliminaire parlait des exigences de politique qui permettraient l'existence d'un tel modèle. Donc on vise à avoir un modèle qui permette l'accès aux utilisateurs accrédités comme aux utilisateurs non accrédités. Cette version préliminaire du document est disponible en ligne pour que vous puissiez la consulter.

En ce concernant le RDAP, il s'agit du modèle public qui remplacera le WHOIS et comporte toutes les exigences techniques pour la mise en œuvre de la politique, ce qui n'est pas le cas en ce moment. Par exemple, il permet des interactions, ce qui n'est pas possible ce moment.

Et finalement pour rebondir sur le commentaire de Joanna concernant les titulaires d'IP, le groupe de propriétaires de propriété intellectuelle, nous protégeons et nous desservons les intérêts des utilisateurs finaux, ce qui comprend la protection des droits des consommateurs. C'est peut-être pourquoi vous pensez ici aux titulaires de droit de propriété intellectuelle. Ce

n'est pas eux qui nous intéressent mais c'est les droits des consommateurs qui nous intéressent. Et une partie de cela est le travail des titulaires de droits de propriété intellectuelle.

MAUREEN HILYARD : Très bien, merci Hadia. Je vais maintenant céder la parole à Jonathan qui nous dira quelles sont les prochaines étapes.

JONATHAN ZUCK : Bien sûr. En fait, c'est question d'y réfléchir, de revenir dessus parce qu'il y aura neuf points à retenir et cela prendra du temps et du travail. Mais dans l'avenir, nous continuerons de travailler dessus et peut-être que cela impliquera un réagencement de l'ordre dans priorités. Peut-être que ce dont parlait Marita sera la principale priorité dans l'avenir.

J'essaierai de répondre à vos autres questions si on se voit dans le couloir. Je n'ai pas voulu entrer dans les détails de ces discussions. Je sais que tout le monde n'est pas expert sur tous les sujets dans tous les domaines. Mais je voulais que vous sachiez qu'on est dédiés aux positions de consensus de l'At-Large pour qu'à mesure qu'on avancera, on n'essaie pas d'improviser mais que l'on revienne sur les discussions au fur et à mesure qu'elles apparaissent. Le travail continuera d'avancer.

En tout cas, je vous remercie tous d'avoir consacré votre temps aujourd'hui à cela. Merci.

MAUREEN HILYARD : Merci Jonathan, merci à tous. Merci aux interprètes qui sont restés un peu plus de temps pour nous et bien sûr, le personnel technique qui est là aussi. On aurait pu parler très doucement sans que personne ne nous écoute. Merci et on se revoit dans l'évènement des boursiers. Merci, au revoir.

HEIDI ULLRICH : L'évènement social des boursiers a commencé. Vous devez aller jusqu'au fond de la salle et descendre un étage pour les rejoindre dans la salle Kairaku.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]